

Convention de prêt d'



Nom de la structure :

Nom du responsable :

Adresse :

Mail :

N° de téléphone :

Date d'emprunt :

Date de retour :

Nom de l'évènement/action :

Thématique de l'évènement abordée :

Emplacement de stationnement d'Ondine hors évènement/action (adresse) :

Formation de manipulation d'Ondine faite : oui non

Documents à fournir obligatoirement pour confirmer la réservation :

- Attestation d'assurance (immatriculation GY-508-WM et valeur 50 000 €)
- Charte prêt Ondine signée
- Convention de prêt
- Chèque de caution de 1 000 €

Le jour de l'emprunt et du retour, documents nécessaires :

- Carte grise
- Inventaire

Après envoi des documents, l'acceptation définitive du prêt d'Ondine sera uniquement confirmée par un courriel de réponse émanant du Pays Val de Loire Nivernais. L'absence de réponse par mail ne doit en aucun cas être interprétée comme une acceptation tacite de votre dossier.